



Procès-Verbal Commission Régionale Futsal

REUNION du MERCREDI 27 NOVEMBRE 2024

Président : M. Marino FACCIOLI

Présents : MM. Gaëtan BEURRIER – Emmanuel BONTRON – Roland BROUAT – Michel GUICHARD – Pascal PEZAIRE - Didier ROUSSON -

En visio : MM. Patrice BECHET – Eric BERTIN – Jacky BLANCARD – Henri BOURGOGNON - Gilles ROMEU – Luc ROUX - Yves BEGON.

Excusés : M. Dominique DRESCOT – Pierre LONGERE – Jean-Marc SALZA ;

Assistent : MM. Guillaume KOUYOUMDJIAN (administratif en charge du suivi des compétitions régionales Futsal) – Richard DEFAY (Directeur Général)

M. Mario INACIO (en visio).

* * * * *

FELICITATIONS

* A Gaëtan BEURRIER, Membre de la Commission, pour la naissance de sa fille ;

* * * * *

M. FACCIOLI ouvre la séance en remerciant les Membres présents de participer à cette réunion.

Il poursuit, en souhaitant au nom de tous, la bienvenue à :

- M. Pascal PEZAIRE, Secrétaire Adjoint de la Ligue, qui depuis les récentes élections du Conseil de Ligue, remplace M. Yves BEGON à la fonction de Président du Département Compétitions.
- M. Guillaume KOUYOUMDJIAN, administratif au service Compétitions, qui assure l'intérim de M. Yohan ALRIC.

Il remercie M. Henri BOURGOGNON, Président de la Commission Régionale des Installations Sportives, qui a accepté de nous apporter des informations sur les classements des gymnases et sur les sécurités d'accueil du public.

CLASSEMENT DES GYMNASES

La réglementation des championnats régionaux prévoit que :

- Les clubs de FUTSAL R1 doivent disposer de gymnases classés en Niveau 3
- Les clubs de FUTSAL R2 doivent disposer de gymnases classés en Niveau 4

M. BOURGOGNON fait part des difficultés rencontrées par la Commission des Terrains et équipements concernant la classification des gymnases utilisés par certains clubs répondant à ces obligations dues essentiellement à la configuration des locaux. Il informe qu'une réforme par la Commission Fédérale dans la gestion des gymnases, qui peuvent être existants ou neufs, est à l'étude et permettra une simplification dans les procédures de classements comme cela a été fait en 2021 pour les terrains et éclairages.

Il évoque tout spécialement l'avancement de trois dossiers de classification en cours.

M. BOURGOGNON poursuit son intervention en insistant que pour le nombre de spectateurs présents sur les matchs ce n'est pas l'A.O.P. qui est le plus important mais à partir de l'A.O.P. le nombre de spectateurs indiqué dans la décision.

Il termine en rappelant que les arbitres doivent bénéficier d'un couloir de 1m. minimum sans spectateurs le long des lignes de touches.

PREVENTION DANS LES GYMNASES

MM. Marino FACCIOLI et Gilles ROMEU s'associent à M. BOURGOGNON pour évoquer les différentes dérives survenues au niveau du public. Ils invitent les clubs recevant à faire preuve de plus de vigilance et de fermeté en matière de sécurité. Les clubs doivent respecter le nombre maximum de spectateurs tolérés par l'A.O.P. Il y va de leur responsabilité.

La Commission se déclare vigilante sur les éventuels débordements et se dit prête à envisager des sanctions importantes.

Référents sécurité Futsal :

Ils rappellent le rôle qui échoit aux Référents Sécurité Futsal des clubs recevant ;

La réglementation actuelle prévoit notamment que :

- les clubs doivent disposer dans leur effectif d'au moins 2 référents sécurité Futsal licenciés ayant suivi la formation adéquate.
- l'obligation de la présence d'au moins un référent sécurité Futsal au gymnase pour chaque rencontre à domicile inscrit sur la feuille de match.

Stage de formation du samedi 02 novembre 2024 :

MM. Gilles ROMEU et Luc ROUX évoquent le stage de formation qui s'est tenu le samedi 02 novembre 2024 à Tola Vologe. Ce dernier a été suivi par 6 participants provenant de 5 clubs. La Commission ne peut valider la participation du licencié de SAINT FONS arrivé à 10h50 pour une ouverture de stage à 09h00.

RAPPELS

Port d'un brassard par les Educateurs

Dans le cadre de la lutte contre les violences et incivilités, il a été décidé de reconduire pour cette saison le port d'un brassard par les éducateurs des équipes.

A l'occasion d'un match régional (Senior, Jeune, Féminin, Futsal) **chaque éducateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible, un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc.** Ce brassard est à prévoir par le club pour ses équipes concernées.

Périodes autorisées pour changer les horaires

3 périodes régissent les changements d'horaire :

- **Période VERTE** : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.

- **Période ORANGE** : cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.

- **Période ROUGE** : Cette période dite d'exception se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : modification interdite sauf accord explicite de la Commission.

En cas de non-respect de cette procédure, les clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.

COMPETITIONS

* M. Emmanuel BONTRON signale qu'à la dernière session de formation d'arbitre futsal, 11 candidats ont été reçus. Malgré ce bon résultat, il est difficile de « couvrir » au mieux toute la totalité des rencontres régionales ;

Il rappelle qu'une autre session de formation d'arbitres spécifiques futsal se tiendra à Tola Vologe en février 2025.

* M. Roland BROUAT fait le point sur le déroulement actuel des compétitions.

Coupe Nationale Futsal – Trophée Michel MUFFAT-JOLY

Le 5^{ème} et dernier tour se disputera durant le week-end des 14 et 15 décembre 2024.

Le tirage au sort a été effectué en préambule à la présente réunion et a donné les oppositions ci-après :

* A. FUTSAL DE VAULX EN VELIN / OI. LYONNAIS

* FUTSAL TIGNIEU JAMEYZIEU / A.S. MARTEL CALUIRE

* F.C. VAULX EN VELIN / FUTSAL PICASSO

* F.C. LIMONEST-DARDILLY-SAINT DIDIER / A.S. SAINT PRIEST

A l'issue de cette phase régionale, les 4 vainqueurs de ce tour seront qualifiés pour participer avec GOAL FUTSAL CLUB à la Compétition propre (phase nationale) organisée par la Fédération.

Championnats Régionaux Futsal

A la date de la réunion, aucun match en retard en championnat Régional (R1 et R2) est à relever ; Par ailleurs et au niveau départemental, M. Jacky BLANCARD annonce le lancement d'un championnat Inter-Districts regroupant actuellement 6 équipes du Puy-de-Dôme et de l'Allier et dont la gestion est confiée au Puy-de-Dôme.

Coupe Régionale Seniors Futsal – Challenge Georges VERNET

M. BROUAT précise que le 1^{er} tour de cette épreuve est prévu pour le 18 janvier 2025.

Sont exemptées de ce tour, les équipes qualifiées en Coupe Nationale Futsal.

La Finale se déroulera lors du week-end des 24 et 25 mai 2025.

Appel à candidature

Les clubs intéressés par son organisation sont invités à déposer dès à présent leur candidature – par écrit – auprès de la Commission Régionale des Coupes.

Challenges nationaux Futsal U18 et Seniors Féminins

A l'image de la saison passée, la Fédération Française de Football a décidé de reconduire cette année l'organisation des Challenges nationaux Futsal U18 et Seniors Féminins.

Ces deux compétitions distinctes sont ouvertes à tous les clubs des ligues métropolitaines régulièrement affiliés à la F.F.F., à raison d'une seule équipe par club.

Didier ROUSSON donne davantage de détail sur l'organisation retenue pour la phase régionale. Celle-ci débutera au préalable et comme l'an passé par une phase qualificative départementale (janvier 2025). Les districts devront communiquer leurs qualifiés pour disputer sur un week-end une finale régionale prévue le 8 ou 9 février 2025. Pour l'organisation de ces finales régionales, la Commission Régionale est à la recherche de gymnases.

Projet d'un championnat national Féminin Futsal :

Didier ROUSSON informe l'intention de lancer la saison prochaine au niveau national la création d'un championnat national Féminin Futsal venant en prolongement du challenge national 2025. M. Gaëtan BEURRIER dit son intérêt pour une telle initiative.

AMENDES

Amende de 50 Euros pour l'absence d'un référent sécurité présent au gymnase et inscrit sur la feuille de match (cf. art. 3.2 c du règlement des championnats régionaux Futsal)

- * **ALF FUTSAL** (590544) – match n° 28762.1 en R2 Futsal du 02/11/2024
- * **FRANCE FUTSAL RILLIEUX** (580924) – match n° 28837.1 en R2 Futsal du 02/11/2024
- * **VENISSIEUX FOOTBALL CLUB** (582739) – match n° 28979.1 en R1 Futsal du 09/11/2024

Attention : Après 4 rencontres disputées en situation d'infraction, la Commission Régionale Futsal peut infliger, en sus des amendes, une sanction au club fautif par un retrait d'un point par match disputé en situation irrégulière.

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours (délai ramené à 2 jours pour la décision concernant la Coupe Nationale) à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Yves BEGON,

Marino FACCIOLI,

Le secrétaire de séance

Président